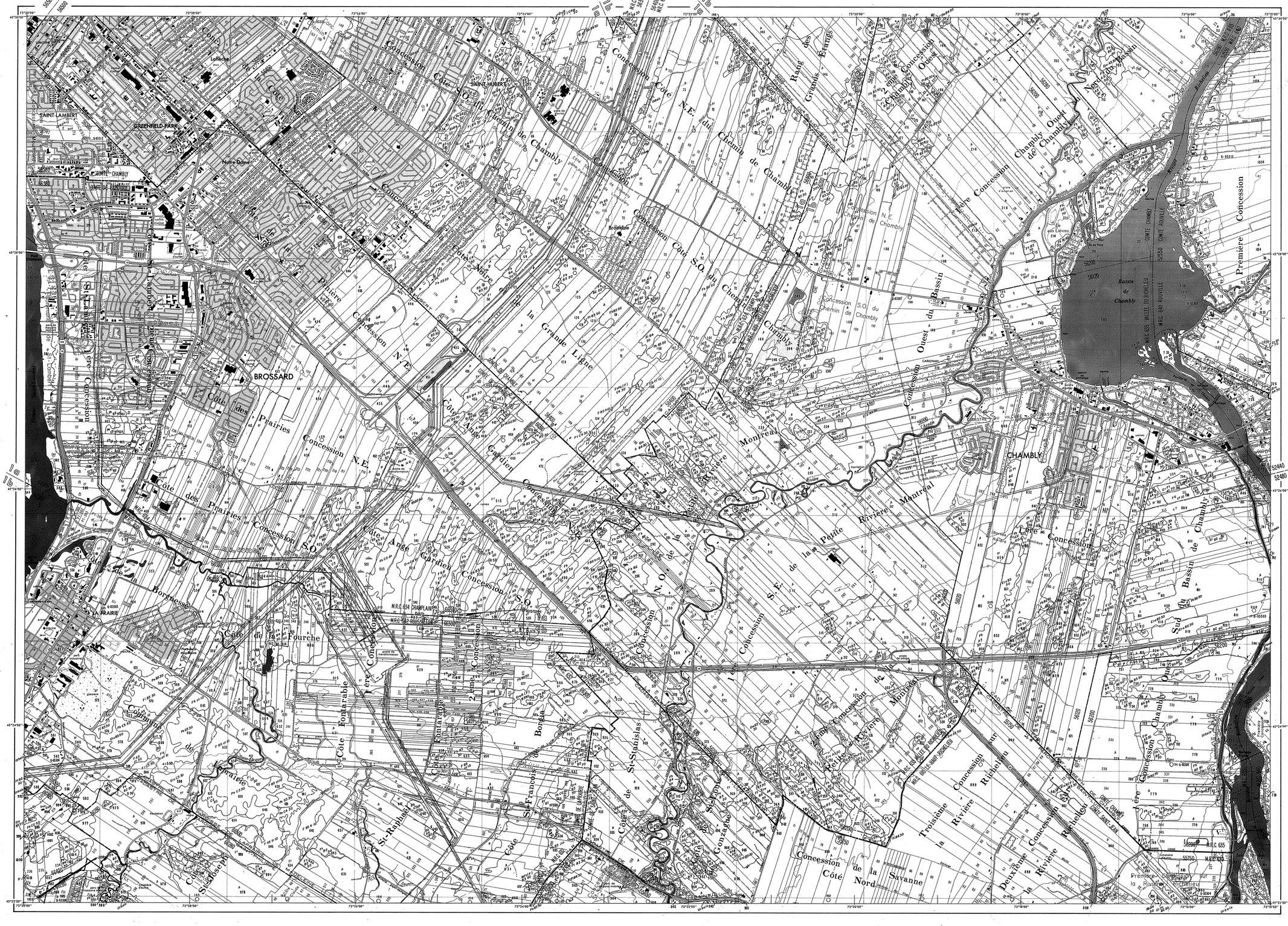

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapide, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Densité	Hauteur
Résineux		R	
— — —	5 sapin et/ou épinette blanche	R (S)	
— — —	5 épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)	
— — —	5 pin rouge	R (Pr)	
— — —	5 pin gris	R (Pg)	
— — —	5 mélèze (plantation)	R (Me)	
— — —	5 peuplier	R (Peu)	
— — —	5 mélèze	R (Me)	
Pessière		S	
— — —	(l'épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résin.)	S (E)	
— — —	5 thuya (cédre)	S (C)	
— — —	5 mélèze	S (Me)	
— — —	5 peuplier	S (Peu)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)	
— — —	5 pin rouge	S (Pr)	
— — —	5 pin gris	S (Pg)	
— — —	5 épinette noire	S (E)	
— — —	(plantation d'épinette blanche)	S (P S)	
— — —	(plantation d'épinette de Norvège)	S (P E)	
— — —	(plantation d'épinette noire)	S (P E)	
— — —	5 pin rouge	S (P R)	
— — —	(plantation d'épinette rouge)	S (P R)	
Sapinière		S	
— — —	5 sapin sapin, blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)	
— — —	5 thuya (cédre)	S (C)	
— — —	5 épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)	
— — —	5 pin rouge	S (Pr)	
— — —	5 pin gris	S (Pg)	
— — —	5 mélèze	S (Me)	
— — —	(plantation de sapin baumier)	S (P B)	
Pinède à pin blanc		Pb	
— — —	avec pin rouge	Pb (Pr)	
— — —	et/ou épinettes occupent plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)	
— — —	avec thuya (cédre)	Pb (C)	
— — —	avec épinette noire	Pb (E)	
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)	
— — —	avec sapin	Pb (S)	
— — —	avec pin blanc	Pb (Pb)	
— — —	avec pin gris	Pb (Pg)	
— — —	(plantation)	Pb (P)	
Pinède à pin gris		Pg	
— — —	(le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)	
— — —	avec thuya (cédre)	Pg (C)	
— — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)	
— — —	avec pin blanc	Pg (Pb)	
— — —	avec pin rouge	Pg (Pr)	
— — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)	
— — —	(plantation)	Pg (P)	
— — —	Plantation de pin sylvestre	P S p	
Cédrière		C	
— — —	(le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)	
— — —	5 épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)	
— — —	5 pin rouge	C (Pr)	
— — —	5 pin gris	C (Pg)	
— — —	5 sapin et/ou épinette blanche	C (S)	
— — —	(plantation du thuya)	T h O p	
Pruchière		Pu	
— — —	(la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)	
— — —	5 thuya (cédre)	Pu (C)	
— — —	5 épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)	
— — —	5 pin blanc	Pu (Pb)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)	
— — —	5 pin rouge	Pu (Pr)	
— — —	5 pin gris	Pu (Pg)	
— — —	5 sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)	
— — —	(plantation)	Pu (P)	
MÉLÈZE		Me	
— — —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)	
— — —	5 thuya (cédre)	Me (C)	
— — —	5 épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)	
— — —	5 pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)	
— — —	5 pin rouge	Me (Pr)	
— — —	5 pin gris	Me (Pg)	
— — —	5 sapin et/ou épinette blanche	Me (S)	
— — —	(plantation du mélèze européen)	Me (E p)	
— — —	(plantation du mélèze japonais)	Me (J p)	
— — —	(plantation du mélèze laricin)	Me (L p)	

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Densité	Hauteur
Feuillus d'essences tolérantes		F (T)	F1 (F2)
— — — —	avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (F2)
— — — —	avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (F2)
— — — —	avec résineux	F1 (R)	F1 (F2)
— — — —	avec épinettes	F1 (E)	F1 (F2)
— — — —	avec épinettes noire ou rouge	F1 (E)	F1 (F2)
Bouleau à bouleaux blancs	avec sapin	BB S	BB S (F)
— — — —	avec épinettes noire ou rouge	BB (E)	BB S (F)
— — — —	avec pin gris	BB (Pg)	BB S (F)
— — — —	avec pin blanc	BB (Pb)	BB S (F)
— — — —	avec pin rouge	BB (Pr)	BB S (F)
— — — —	avec résineux	BB (R)	BB S (F)
Bouleau à bouleaux jaunes	avec sapin	BJ S	BJ S (F)
— — — —	avec pin rouge	BJ (Pr)	BJ S (F)
— — — —	avec résineux	BJ (R)	BJ S (F)
Peupliers	avec sapin	P S	P S (F)
— — — —	avec pin blanc	P (Pb)	P S (F)
— — — —	avec pin rouge	P (Pr)	P S (F)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	P (E)	P S (F)
— — — —	avec résineux	P (R)	P S (F)
Frênes (cendre rouge et noire)		F R	F R (F)
Érables rouges		E R	E R (F)
Ormes		O (T)	O (F) (F)
Mélangés à feuillus tolérants		M (T)	M (F) (F)
— — —	sur sol humide	M (F)	M (F) (F)

FEUILLUS (groupements)

		Densité	Hauteur
Feuillus		F	
— — —	d'essences intolérantes	F	
— — —	d'essences tolérantes	F (T)	
— — —	d'essences tolérantes	F (T)	
Bouleaux		B	
Bouleau à bouleaux blancs		BB	
— — —	à bouleaux jaunes	BJ	
Peupliers	avec pin rouge	Pr	
Érables rouges		E R	
Ormes		O (T)	
— — —	à bouleaux blancs	O (T)	
— — —	à bouleaux jaunes	O (T)	
— — —	à feuillus d'essences intolérantes	O (T)	
— — —	à feuillus d'essences tolérantes	O (T)	
Plantation d'érable à sucre		E S S	
— — —	de bouleau jaune	B J S	
— — —	de peuplier	P E S	
— — —	de peuplier hybride	P H S	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis avec sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TYPES DE:	
10 (ans)	0-20 ans	
30	21-40	
50	41-60	
70	61-80	
90	81-100	
100	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
80-50	50-80
90-70	70-90

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune inégalienne: Peuplé dominance de haut tolérants, majorité des tiges entre D et 90 cm.
Pures peuplements: majorité des tiges entre D et 90 cm.
Vieilleux inégalienne: Peuplé dominance de haut tolérants, majorité des tiges entre 90 cm et 30 cm.
Pures peuplements: majorité des tiges en plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	douce
Moyenne	30 à 40 %	m
Forte	40 à 50 %	f
Abrupte	50 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 50 %
N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-13m)	3 (13m-16m)	4 (16m-19m)	5 (19m-22m)	6 (22m-25m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6 E C3 D3 P 0 ⊖ ⊕ — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences, classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, origine, classe de hauteur, classe de densité, classe de densité, type de couvert

R C5 d 60 d1 — classe de densité, classe de densité

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : COUILLARD, SAMSON & ASS. / SIGNATURE : Jean-Marc Couillard b.f.i.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière { Année de publication : 1984
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 6
Unité de gestion 63
Unité d'aménagement -1
Unité de sondage

000 00 20

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 20201
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée 683

Municipalité 56120*
Division de recensement 7
Municipalité
Codastre

Parcelle *

Région écologique 1a*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 654 CHAMPLAIN*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 85/9/84
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-H-12 S.E.	31-H-11 S.O.	31-H-10 S.E.	31-H-10 S.O.
31-H-5 N.E.	31-H-6 N.O.	31-H-7 N.E.	31-H-7 N.O.
31-H-4 N.E.	31-H-3 N.O.	31-H-2 N.E.	31-H-2 N.O.
31-H-5 S.E.	31-H-6 S.O.	31-H-7 S.E.	31-H-7 S.O.

31 H/6 N. O.

FORÊT PRIVÉE